

Relevé et Rôle Supplétif

de l'impôt foncier pour les exercices 2020 à 2022

au montant de EUR ---- 4 781,90 € ----

(en toutes lettres) quatre mille sept cent quatre-vingt-un virgule quatre-vingt-dix euros

Etabli à Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2023

Le chef de service,



Le présent rôle des exercices 2020 à 2022 a été arrêté à la somme de quatre mille sept cent quatre-vingt-un virgule quatre-vingt-dix euros par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette en sa séance du

Le collège des bourgmestre et échevins,

No

Vu pour être approuvé et arrêté à la somme de quatre mille sept cent quatre-vingt-un virgule quatre-vingt-dix euros

Esch-sur-Alzette, le

Le conseil communal,

Le président,

Le secrétaire,

No

Vu et

.....